MONTMORENCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Département du Val d'Oise
Arrondissement de SARCELLES
Canton de MONTMORENCY
Commune de MONTMORENCY

PR

ARRÊTÉ DU MAIRE N°7.2024
PORTANT RÉGLEMENTATION PERMANENTE DE STATIONNEMENT
DANS DIVERSES VOIES DE MONTMORENCY

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

CONSIDÉRANT le manque de place de stationnement pour les livraisons des commerces,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réserver et de règlementer les places de parking pour les livraisons,

A R R Ê T E

A compter de la date de signature du présent arrêté et de la mise en place de la signalisation nécessaire à l'application de cette réglementation :

3 rue de Clairvaux
7 avenue Emile
18 bis rue Saint-Jacques
10 rue Saint-Jacques
15 rue de Pontoise
1 rue du Docteur Millet
6 rue du Docteur Millet
2 rue Corneille
1-3 avenue Georges Clemenceau
39 rue du Marché
Face à l'impasse Saint-Félix
9 place Roger Levanneur
Face au 16 rue du Contrat Social
194 avenue de la Division Leclerc
18 bis rue Saint-Jacques

ARTICLE 1 :
Le présent arrêté abroge l'arrêté du 8 janvier 2003, du 10 septembre 2003, du 8 juillet 2004, du 1 juin 2007, n°153.2013 du 21 mai 2013, n°528.2013 du 12 décembre 2013, n°74.2020 du 24 février 2020, n°191.2021 du 7 janvier 2021, n°98.2021 du 30 mars 2021 et n°410.2021 du 3 novembre 2021.

ARTICLE 2 :
La place sera réservée dans les voies citées ci-dessus pour la livraison de marchandises du lundi au samedi de 7h à 18h pour une durée de 30 minutes maximum apposé d'un disque.
Les usagers pourront se stationner du lundi au samedi de 18h à 7h ainsi que les dimanches et les jours fériés, en respectant la règlementation du stationnement de la voie.

ARTICLE 3 :
Les services de Police seront habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires et complémentaires au présent arrêté afin de garantir la sécurité du public et le bon déroulement de celui-ci, notamment, en ce qui concerne les véhicules en stationnement en infraction et lieu indiqué par ce dernier qui pourront être enlevés aux risques et frais imputés à leurs propriétaires (article R 417-10 du Code de la Route qui prévoit et réprime le stationnement gênant).

ARTICLE 4 :
La signalisation nécessaire pour le respect de cette réglementation sera fournie, posée et entretenue par les services municipaux.

ARTICLE 5 :
M. le Commissaire de Police,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
M. le Chef du Centre de Secours de Saint-Brice-sous-Forêt et Montmorency,
M. le Chef de Service de la Police Municipale,
M. le Directeur Général des Services,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de la Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :
A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Montmorency, le 07 FEV. 2024

MAIRIE DE MONTMORENCY (Val-d'Oise)

Maxime THORY
Maire de Montmorency

RINGSDORFF Philippe

De: BEGHIN Ludovic
Envoyé: lundi 29 janvier 2024 11:52
À: RINGSDORFF Philippe
Cc: BT_Cabinetdumaire
Objet: RE: arrêté permanent de livraison

Pour les adresses, je n'ai pas vérifié, mais pour les horaires on est bon,

Cordialement,

Ludovic BEGHIN
Responsable de la Police
Municipale de Montmorency
1, rue de Bellevue- 95160 Montmorency
tél : 01 34 05 10 20 , port : 06 37 81 86 51

MONTMORENCY

De : RINGSDORFF Philippe <PRINGSDORFF@ville-montmorency.fr>
Envoyé : lundi 29 janvier 2024 11:41
À : BEGHIN Ludovic <LBEGHIN@ville-montmorency.fr>
Cc : BT_Cabinetdumaire <cabinetdumaire@ville-montmorency.fr>
Objet : arrêté permanent de livraison

Bonjour Ludovic

Je te transmets la nouvelle version pour validation.

Merci

cordialement

Philippe RINGSDORFF
Service Cadre de Vie
TEL: 0139349947
Mobile: 0680183938
mailto:pringsdorff@ville-montmorency.fr

MONTMORENCY